



FICHE DE DONNEES DE SECURITE VINITAN PN

1 – IDENTIFICATION

Produit : VINITAN PN

Utilisation : Produit œnologique pour la structure des vins.

Informations sur la société : **Burgundia Œnologie**

ZAC Portes de Beaune – 29, rue Buffon – 21200 BEAUNE _ France

Tel : 03.80.22.43.21

Mail : laboratoire@burgundia.fr

N° d'appel d'urgence : Centre Antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80.

ORFILA 01 45 42 59 59

2 – INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Produit : Extrait atomisé de bois et tanin naturels de raisin

N° CAS : 1401-55-4

N° EINECS : 215-753-2

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

En cas d'inhalation : La poussière inhalée a un effet astringent. Peut provoquer toux et difficulté respiratoire à des concentrations élevées.

En cas de contact avec la peau : Peut provoquer des irritations après contact prolongé.

En cas de contact avec les yeux : Peut provoquer des rougeurs et des larmoiements.

En cas d'ingestion : Peut provoquer des désordres gastriques et intestinaux par son effet astringent.

4 – PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau : Se laver abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes en maintenant la paupière ouverte. Si une douleur, des clignotements, un larmoiement ou des rougeurs persistent, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Ne pas boire, manger ou vomir. Rincer soigneusement la bouche et la gorge avec de l'eau. En cas de troubles intestinaux, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Évacuer à l'extérieur ou dans un lieu ventilé. Si des symptômes d'irritation ou de sensibilisation surviennent (respiration courte ou sifflante, toux), consulter un médecin.

5 – MESURES EN CAS D'INCENDIE

Produit non inflammable.

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués.

Moyens d'extinction à proscrire : Aucun en particulier.

Risques de combustion : Éviter les sources d'ignition des poussières. Éviter de respirer les fumées.

Moyens de protection : En cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires

6 – MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Protections individuelles : porter des gants et des vêtements de protection.

Précaution au plan de l'environnement : si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avvertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage : si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé.

L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Éviter la formation de poussière lors de la manipulation. En cas de formation de poussière excessive, utiliser un équipement de protection respiratoire. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Stockage : Conserver dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité. Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).

8 – CONTROLE D'EXPOSITION/MESURES DE PROTECTION

Protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat.

Protection des mains : Gants.

Protection de la peau : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Une ventilation par extraction locale ou une ventilation de la pièce sont normalement requises.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : Poudre de couleur brune avec une odeur de bois caractéristique.

pH : 3 - 4

Point d'auto-inflammation : > 520°C

Hydrosoluble : soluble

Liposoluble : insoluble

Les autres données physico-chimiques ne sont pas pertinentes pour la sécurité. Pour plus d'informations, se référer à la fiche Technique Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter : Humidité, chaleur, flammes ou étincelles.

Matières à éviter : acides forts, oxydants forts. Incompatible avec : fer, sels de métaux lourds, alcaloïdes, gélatines, albumine, amidon, matières oxydantes, eaux de chaux.

Danger de décomposition : la combustion entraîne l'émission de fumée âcre et irritante et de gaz tel que oxydes de carbone et d'azote.

11 – INFORMATIONS SUR LA TOXICITE

DL50 par ingestion : > 2000 mg/kg (chez le rat)

Les effets sur la santé se limitent à l'irritation des yeux et à l'aggravation des troubles pulmonaires existant en cas d'inhalation excessive du produit sous forme de poussières.

Le produit n'est pas connu pour présenter des effets chroniques sur la santé tels que : effets de sensibilisation - cancérigène - mutagène - inhibant de la fertilité.

On a mis en évidence l'effet inhibiteur du tanin sur la mutagenèse.

12 – EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Sous sa forme commerciale, le produit est un extrait végétal naturel composé principalement de tanins hydrolysables ou condensés.

Les additifs non végétaux sont présents à une concentration de 0,5% chacun. Le produit est biodégradable et ne s'accumule pas dans le sol.

Il ne présente pas de toxicité pour le milieu aquatique jusqu'à une concentration de 2%.

13 – ÉLIMINATION

Dans sa forme initiale, le produit a une forte demande chimique en oxygène (DCO) et doit être dilué abondamment avant rejet dans un égout approprié ou un cours d'eau.

Après utilisation, les solutions pouvant contenir d'autres polluants (par exemple : des composés de chrome dans le procédé de tannage) seront retenues pour déterminer la méthode de rejet.

14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Produit non concerné par la réglementation sur le transport des matières dangereuses.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit est considéré comme étant soumis à la réglementation régissant les produits chimiques (information sur les risques et l'emballage) du fait de sa classification comme irritant des yeux.

Cette classification signifie aussi qu'il rentre dans le domaine du contrôle des substances à risques selon la réglementation sur la santé de 1989.

16 – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les informations portées sur cette fiche de données de sécurité sont considérées, à la date de publication, comme vraies et correctes. Cependant, la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que de toutes les réglementations sont données sans garantie.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de ce produit.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »